

PROCÈS-VERBAL

RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

du Vendredi 28 Février 2020

Lieu de réunion : Mairie de Saint-Secondin

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 février 2020

Date de publication : 04 mars 2020

Etaient Présents : Jean SAUMUR (Maire) - Marie Josée RICHARD -Maryvonne CHARTIER - Fabrice MARCHAND Pascal KNOBLOCH (Adjoints) -- Messieurs - Laurent DELAFAYE - Matthieu GUYON - - Jean-Louis BOURRIAUX - Jacky MARCHAND- Serge MORILLON -- Mesdames Véronique MOTHET - Fabienne MITAULT (Conseillers municipaux)

Absents et Excusés: Alexandra BOUGE - Philippe RAYNAUD

Plus de la moitié des membres du Conseil Municipal étaient présents.

La séance débute à 20 heures.

Ordre du jour

- 1- Approbation des Comptes de Gestion (EAMS - LOTISSEMENT LE HAMEAU DES BUIS - Caisse des Ecoles (CE) - COMMUNE)
- 2- Vote des Comptes Administratifs (EAMS - LOTISSEMENT LE HAMEAU DES BUIS - Caisse des Ecoles (CE) - COMMUNE)
- 3- Mise en place PLUi : Instruction des dossiers, convention Agence des Territoires
- 4- Remplacement copieur mairie
- 5- Préparation bureau des élections du 15 mars
- 6- Retour commissions
- 7- Questions diverses

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'ajouter un point à l'ordre du jour du Conseil Municipal :

- Régularisation des écritures comptables pour la vente d'un chemin à Monsieur ROUSSEAU

Ce point sera traité avant le point intitulé « Retours Commissions ».

Le Conseil Municipal accepte la proposition à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne une lecture succincte des procès-verbaux des réunions des Conseils Municipaux du 24 Janvier et 7 Février 2020.

Aucune objection n'étant soulevée, le Conseil Municipal valide à l'unanimité ces Procès-verbaux.

Monsieur le maire fait part de la présence de Mme Bailleul, Conseillère aux décideurs locaux, de la trésorerie de Civray. Elle se présente et explique son statut actuel.

1- APPROBATION DES COMPTES DE GESTION (EAMS - LOTISSEMENT LE HAMEAU DES BUIS - CAISSE DES ECOLES (CE) - COMMUNE)

Vote du Compte de Gestion EAMS 2019 :

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Compte de Gestion est établi par Madame Régine BROSSARD, Trésorière à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Compte de Gestion est ensuite soumis à l'approbation en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : vote le Compte de Gestion 2019 après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Vote du compte de Gestion Budget Lotissement « le Hameau des Buis » 2019 :

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Compte de Gestion est établi par Madame Régine BROSSARD, Trésorière à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Compte de Gestion est ensuite soumis à l'approbation en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : vote le Compte de Gestion 2019 après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Vote du Compte de Gestion de la Caisse des Ecoles 2019 :

Le Président expose aux membres du Comité que le Compte de Gestion est établi par Madame Régine BROSSARD, Trésorière à la clôture de l'exercice.

Le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Compte de Gestion est ensuite soumis à l'approbation en même temps que le compte administratif.

Le Comité, après en avoir délibéré : vote le Compte de Gestion 2019 après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Vote du Compte de Gestion Budget Principal 2019 :

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Compte de Gestion est établi par Madame Régine BROSSARD, Trésorière à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Compte de Gestion est ensuite soumis à l'approbation en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : vote le Compte de Gestion 2019 après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

2- VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS (EAMS - LOTISSEMENT LE HAMEAU DES BUIS - CAISSE DES ECOLES (CE) - COMMUNE)

Vote du Compte Administratif Budget EAMS 2019 :

Le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2018 du Budget EAMS suivant :

<u>Investissement :</u>	Dépenses	Prévu : 593 886.35 €
		Réalisé : 172 435.08 €
		Reste à réaliser : 421 451.27 €

Recettes Prévu : 593 886.35 €
Réalisé : 304 153.70 €
Reste à réaliser : 269 888.30 €

Fonctionnement :

Dépenses Prévu : 573 739.95 €
Réalisé : 532 119.23 €
Reste à réaliser : 0.00 €

Recettes Prévu : 573 739.95 €
Réalisé : 530 236.69 €
Reste à réaliser : 0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : 131 718.62 €

Fonctionnement : -1 882.54 €

Résultat global : 129 836.08 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité ce document.

Vote du Compte Administratif Budget Lotissement « Le Hameau des Buis » 2019 :

Le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2018 du Budget Lotissement « Le Hameau des Buis » suivant :

Investissement :

Dépenses Prévu : 290 500.00 €
Réalisé : 10 500.00 €
Reste à réaliser : 0.00 €

Recettes Prévu : 290 500.00 €
Réalisé : 5 460.22 €
Reste à réaliser : 0.00 €

Fonctionnement :

Dépenses Prévu : 290 049.78 €
Réalisé : 0.00 €
Reste à réaliser : 0.00 €

Recettes Prévu : 290 049.78 €
Réalisé : 0.00 €
Reste à réaliser : 0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : -5 039.78€

Fonctionnement : 0.00 €

Résultat global : -5 039.78 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité ce document.

Vote du Compte Administratif Budget Caisse des Ecoles 2019 :

Le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2018 du Budget Caisse des Ecoles suivant :

Fonctionnement :

Dépenses Prévu : 172.46 €
Réalisé : 0 €
Reste à réaliser : 0.00 €

Recettes Prévu : 172.46 €
Réalisé : 182.46 €
Reste à réaliser : 0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Fonctionnement : 182.46 €

Résultat global : 182.46 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité ce document.

Vote du Compte Administratif Budget Principal 2019 :

Le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2018 du Budget Principal suivant :

<u>Investissement :</u>	Dépenses	Prévu : 160 180.11 € Réalisé : 133 523.42 € Reste à réaliser : 26 575.71 €
	Recettes	Prévu : 160 180.11 € Réalisé : 83 540.70 € Reste à réaliser : 18 584.94 €
<u>Fonctionnement :</u>	Dépenses	Prévu : 511 594.88 € Réalisé : 436 133.62 € Reste à réaliser : 0.00 €
	Recettes	Prévu : 511 594.88 € Réalisé : 533 077.58 € Reste à réaliser : 0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : -49 982.72 €

Fonctionnement : 96 943.96 €

Résultat global : 46 961.24 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité ce document.

3- MISE EN PLACE PLUI : INSTRUCTION DES DOSSIERS, CONVENTION AGENCE DES TERRITOIRES

Monsieur le Maire rappelle que la mise en application du Plan Local Urbanisme Intercommunal sur le territoire nécessite, pour la commune de solliciter un service instructeur des actes d'urbanismes jusqu'à aujourd'hui assurée par la DDT.

L'Agence des Territoires propose de signer une convention qui a pour objet de définir les modalités de travail en commun entre le Maire, autorité compétente pour délivrer les actes, et le service instructeur de l'AT86, placé sous l'autorité de son Président dans le domaine des autorisations et des actes relatifs à l'occupation du sol, délivrés au nom de la commune.

La convention s'applique aux demandes et déclarations décrites ci-dessous, déposées durant sa période de validité.

Autorisations et actes dont le service urbanisme de l'AT86 assure l'instruction :

Le service de l'AT86 instruit les actes relatifs à l'occupation et l'utilisation du sol délivré sur le territoire de la commune, relevant de la compétence communale et cités ci-après :

- l'instruction des demandes de certificats d'urbanisme (L410-1 b) Cub Cua
- l'instruction des demandes de permis de construire
- l'instruction des demandes de permis de démolir
- l'instruction des demandes de permis d'aménager
- l'instruction des déclarations préalables
- l'instruction des permis modificatifs et des transferts de permis en cours de validité

Tarifs appliqués par le service instructeur de l'AT86

La facturation est effectuée à l'acte selon les modalités suivantes :

- Coût d'un certificat d'urbanisme d'information (Cua) 38 € HT
- Coût d'un certificat d'urbanisme opérationnel (Cub) 76 € HT
- Coût d'une déclaration préalable (DP) 133 € HT
- Coût d'un permis de construire (PC) 190 € HT
- Coût d'un permis d'aménager (PA) 228 € HT
- Coût d'un permis de démolir (PD) 152 € HT
- Par ailleurs, la réalisation des récolements obligatoires est facturée 186 € HT par intervention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte à l'unanimité, la mise ne place de la convention avec l'Agence des Territoires pour l'instruction des dossiers d'urbanisme.

4- REPLACEMENT COPIEUR MAIRIE

Monsieur le Maire explique la nécessité de remplacer le copieur de la mairie, le matériel actuel étant vétuste.

Pour cela il expose les propositions de Central Copie sur deux choix de copieur, un classique SHARP MX2651 et un dit « écologique » EPSON WF-C869R. Le maire indique ensuite les propositions tarifaires si la commune achète ou loue le matériel.

LE MATERIEL		
	Achat	Location 20 trimestres
<u>SHARP MX2651</u>		
- MFP Couleur A3	2 265 € HT	127 € HT
- 26 pages/min	-	-
- 2 Magasins papier	2 718 € TTC	152,40 € TTC
<u>EPSON WF-C869R</u>		
- MFP Couleur A3	1 950 € HT	109 € HT
- 24 pages/min	-	-
- 2 Magasins papier	2 340 € TTC	130,80 € TTC

La location permet de renouveler le matériel tous les 5 ans.

De plus un copieur récent permet un cout de maintenance inférieur au montant actuel, (selon 2019 économie le renouvellement en location de ce matériel permet pour le même montant de bénéficier de la location et de la maintenance.

LE CONTRAT DE MAINTENANCE - 5 ANS -	
	PREMIUM
Noir et Blanc (prix HT pour 1000 pages)	3,9 € HT – 4,68 € TTC
Couleur (prix HT pour 1000 pages)	39 € HT – 46,80 € TTC
Frais de maintenance informatique	INCLUS
Frais d'installation et de mise en service	130 € HT – 216 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Accepte à l'unanimité, le remplacement du copieur de la mairie par un copieur EPSON WF-C869R en location pour un montant trimestriel de 130.80 € TTC.**

5- PREPARATION BUREAU DES ELECTIONS DU 15 MARS

8H00 / 10H30 :	SAUMUR Jean MITAULT Fabienne MARCHAND Jacky	13H00/ 15H30 :	DELAFAYE Laurent GUYON Matthieu SAUMUR Jean
10H30 / 13H00 :	CHARTIER Maryvonne MARCHAND Fabrice BOURRIAUX Jean-Louis	15H30 / 18H00 :	KNOBLOCH Pascal MORILLON Serge RICHARD Marie-Josée

6- RÉGULARISATION DES ECRITURES COMPTABLES POUR LA VENTE D'UN CHEMIN A MONSIEUR ROUSSEAU

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Patrice ROUSSEAU avait fait auprès de la Commune de Saint Secondin une demande d'achat d'une partie du Chemin rural de Céré à Plan située entre la Route Départementale 102 et le Chemin Rural dit " du moulin de Mousseaux à Saint Secondin". Cette partie de chemin se situe au milieu des bâtiments de son exploitation agricole et, pour des raisons de sécurité (engins agricoles qui effectuent de nombreuses manœuvres pour les travaux d'élevage puisqu'il possède un troupeau de chèvres) , il souhaite l'acheter à la commune.

Une enquête publique a eu lieu du 24 novembre 2017 au 8 décembre 2017.

Lors du Conseil Municipal du 28 janvier 2018, il a été décidé de :

- de la désaffectation de la partie du chemin rural dit " de Céré à Plan" situé entre la RD 102 et le CR du Moulin de Mousseaux à Saint Secondin en vue de sa cession ;
- de fixer le prix de vente du chemin à 2 € le m² ; soit 5 120 €

Il n'a pas été possible de retrouver et d'individualiser ce bien à l'actif.

Le produit de la vente sera exceptionnellement enregistré au compte 7788 et il ne sera pas fait d'écriture comptable complémentaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Accepte à l'unanimité, d'inscrire l'écriture comptable au compte 7788.**

RETOUR COMMISSIONS

Réunion à laquelle s'est rendue Madame Richard

GAL (Réunion du 17 Février 2020)

- **Modification de représentants des membres du GAL**

Au sein du Collège Public, le Président du GAL a informé les membres des modalités de remplacement du collège public par le Conseil Communautaire suite aux prochaines élections municipales.

Au sein du Collège Privé suite à la démission de l'un des membres un nouveau représentant devra être élu (possibilité d'un prestataire touristique)

- **Compte-rendu de la consultation écrite du 15-01-2020**

Cette consultation concernait la validation des modifications des fiches actions présentées en annexe à la convention AG/OP/GAL

Adopté à l'unanimité

- **L'opération de rénovation des chalets vacances de Saint Secondin** est définitivement adoptée. En effet l'opération avait été présentée par la commune en TTC, or la TVA devait

être déduite à l'instruction du dossier. Le Président a donc procédé au vote définitif pour validation et engagements des crédits. **L'opération a été votée à l'unanimité par l'Assemblée délibérante.**

- **Projets à instruire**

4 nouveaux projets ont été proposés pour instruction pour un montant sollicité auprès de Leader de 108.834,04€. La décision finale sera présentée lors de la prochaine session du Comité de Programmation

Fin du programme actuel : décembre 2023.

Derniers engagements : fin 2022

Sur l'enveloppe globale : 1.454.720€ - 24 projets ont déjà été présentés pour 1.032.362€

Reste à engager avant la fin du programme 422.358€

Assemblée Générale de l'Agence des Territoires de la Vienne (20 Février 2020)

Le Président M. Belin rappelle :

- Les principaux domaines d'activités proposés par l'Agence :

- Architecture – bâtiments
- Urbanisme
- Paysage
- Juridique
- Formation des élus
- Numérique
- Protection des Données
- Communication

- Dans le cadre des futures élections municipales, il est présenté un Kit de communication

« Elections municipales 2020 »

- Points sur les adhésions :

263 communes sur 266 que compte le Département

6 Communautés de Communes sur 7

27 syndicats

32 CCAS et CIAS

Après présentation des Budgets la situation financière est saine et ils ont été adoptés à l'unanimité de l'Assemblée

L'ATV compte 53 agents

QUESTIONS DIVERSES :

- Chalets

Monsieur BOURRIAUX explique que les travaux chalets vont se terminer, la levée de réserve est prévue le 28 mars.

Pour les chalets 2, 3, 4, 5, et 6 les travaux sont terminés il ne reste que les finitions.

Il est prévu la reprise des locations début avril.

Dans le cadre d'un long cycle de travaux à la centrale nucléaire de Civaux, la société Innov'Ohm avec l'appui d'EDF recherche des logements pour ces salariés de maintenance et à cet effet il est proposé à la commune la signature d'une convention mettant à disposition un certain nombre de chalets sur une période déterminée. Le suivi administratif des disponibilités serait assuré par Sophie BONVALET.

Le Conseil Municipal à l'unanimité remercie Messieurs BOURRIAUX et MARCHAND Jacky pour leur implication et le suivi de ce chantier.

- Valorem

Un rappel concernant la convention de servitude passée avec Valorem, le paiement d'une indemnité de 40 000 € aura lieu 30 jours après le début des travaux, soit un versement prévisionnel en 2021.

- La poste

Le facteur a fait part de l'intention de la poste d'installer un Sidex (regroupement de boîte aux lettres) aux Roches sur la route de Confolens. Ce regroupement concernerait 6 personnes.

- Stationnement

Deux habitants demandent l'installation d'un panneau de Stationnement interdit devant leur domicile au motif que très souvent des véhicules se garent devant leur porte de garage. Le nécessaire va être fait pour la pose des panneaux d'interdiction de stationner.

- EAMS

Sophie BONVALET effectue actuellement des heures en dehors de ces horaires de travail, c'est une personne investit dans son travail. Pour ces raisons 8 H heures supplémentaires lui seront versées chaque mois.

- Remplacement Gilbert THOUVENET

Gilbert THOUVENET, employé communal, part à la retraite le 1^{er} avril 2020. Comme évoqué dans le précédent conseil, un nouvel employé sera recruté pour le remplacer sur la commune avec dans un premier temps un contrat de trois mois renouvelable.

- Effectif scolaire

L'inspectrice d'Académie a souhaité connaître l'effectif pour la rentrée scolaire prochaine.

Par courrier, le maire lui a présenté des arguments afin de conserver les classes tout en insistant sur l'importance du maintien de l'école pour la vie de la commune.

- Tranquillité vacances

La gendarmerie a présenté son dispositif « Tranquillité Vacances » durant les vacances des habitants et a donné les modalités pour remplir le formulaire de demande.

- Mini déchetterie

Actuellement la mini-déchetterie est ouverte le 1^{er} et 3^{ème} samedi. Suite à un problème d'effectifs, la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou souhaitait la fermer un samedi par mois mais la commune a demandé le maintien du 1^{er} et 3^{ème} samedi. Les autres jours ne changent pas.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée 22 h 40.